

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 9 Mars 2021 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 02/03/2021

Date de la publication : 02/03/2021

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 18/03/2021

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme DEPORTES Émilie – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme BLAIRE Martine

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2021
est validé par les membres du conseil municipal.

1. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire et Monsieur Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE présentent conjointement ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire 2018-05-DELA-70 du 31 mai 2018 prescrivant l'élaboration du PLUi, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

RAPPEL DU CONTEXTE :

La Communauté de communes Bretagne romantique a engagé l'élaboration du PLU intercommunal par délibération du 31 mai 2018. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en harmonisant les politiques d'urbanisme et d'aménagement locales autour d'un projet commun.
- Traduire le projet de territoire et les différentes stratégies communautaires (touristique, foncière, habitat, transport et déplacement, ...) existantes ou en cours d'élaboration.

- Garantir le développement de chaque commune dans le respect de leurs spécificités.
- Mutualiser les moyens, tout en recherchant une équité territoriale et une solidarité entre les communes en matière d'urbanisme.
- Définir la stratégie de développement économique du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité.
- Mettre en conformité les PLU existants avec la Loi (Grenelle II, ALUR...) et plus généralement, rendre les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT du Pays de Saint-Malo.
- Satisfaire aux obligations réglementaires en inscrivant le PLUi dans une démarche de développement durable pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, tout en mettant à jour les règles d'urbanisme locales pour qu'elles intègrent les réalités économiques, sociales et environnementales actuelles.
- Développer et diversifier l'offre de logement, répondre aux besoins en matière de logements sociaux.
- Planifier, au-delà des limites communales.
- Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue, les milieux naturels et le paysage.
- Préserver l'activité agricole.
- Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux.
- Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville.
- Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable.
- Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et la rénovation énergétique.
- Permettre la revitalisation des centre-bourgs sur le plan économique.
- Permettre l'accessibilité aux services publics.
- Prévenir les risques et nuisances de toutes natures.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Au regard des premiers éléments du diagnostic, et à l'issue des premiers travaux menés avec les élus du Comité de pilotage, les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se dessinent. Le support présentant ces orientations a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux pour la tenue des débats.

Ce document de référence exprime les stratégies et les choix d'aménagement. Il est garant de la cohérence intercommunale à long terme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal et au sein du Conseil communautaire de la Bretagne romantique.

Le débat sur le PADD doit permettre à l'ensemble des élus de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire.

Le débat qui sera tenu au sein du Conseil communautaire de Communauté de communes Bretagne romantique sera la synthèse des débats communaux et permettra d'améliorer et/ou préciser les orientations générales du PADD.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articule autour de 3 grands axes. Sont soumises au débat les orientations générales suivantes :

AXE 1 : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire

- **Orientation 1** : *L'affirmation du rôle de la Bretagne romantique dans un territoire élargi et attractif*
- **Orientation 2** : *Les communes comme moteur du projet et lieux de concrétisation des objectifs communautaires*
- **Orientation 3** : *Le confortement des agglomérations tout en maintenant la diversité des lieux de vies*

Monsieur le Maire explique qu'il y a quatre types de communes :

- les bassins de vie : Combourg, Tinténiac, Mesnil Roc'h
- les communes intermédiaires : Saint Domineuc, Pleugueneuc, Hédé-Bazouges, Dingé, Meillac Bonnemain, Québriac
- les communes moyennes et petites (avec école) : Plesder, Treverien, Longaulnay, Saint Thual, La Bausaine, Cardroc, Cugen, La Chapelle aux Filtzméens
- les toutes petites communes : Les Iffs, Saint Briec des Iffs, Lanrigan, Saint Léger des Prés, Trimer, Lourmais, Tremeheuc

Il s'agit de renforcer les grandes communes en termes de services principaux (écoles, milieu associatif, lieux de vie, etc.), et amener de la vie dans les petites et moyennes communes, sans les négliger et conforter celles-ci pour qu'elles trouvent leur place dans cette Communauté de communes afin de former un équilibre global.

AXE 2 : Un territoire de qualité

- **Orientation 4** : *La pérennité du cadre de vie et du bien-être local*
- **Orientation 5** : *Le renforcement des espaces de nature et la mise en valeur des ressources locales*
- **Orientation 6** : *L'animation des centres-villes et des centres-bourgs par l'amélioration du fonctionnement des agglomérations*
- **Orientation 7** : *La diversité et la qualité de l'habitat*
- **Orientation 8** : *L'optimisation et la qualité des espaces d'activités*

Monsieur Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE, conseiller municipal, explique qu'un débat important s'est déroulé au sujet des arbres. Les arbres vivent, s'entretiennent, sont abattus et de nouveaux sont plantés, c'est un cycle classique et tout à fait normal. Il indique qu'il y a eu un manque de réalisme à ce sujet lors des réunions.

Il explique avoir insisté fortement lors des réunions du comité de pilotage PLUi sur le fait que les agriculteurs actuels du territoire vont partir à la retraite d'ici 10 ans, il y aura 1 reprise sur 4 ou 5 exploitations seulement. Les prochains agriculteurs ne s'occuperont pas des haies par manque de temps, il faut en être conscient. Les haies sont bien sûr nécessaires à la biodiversité, mais il faudra s'adapter.

-Michèle LOUAPRE explique qu'à une époque, les arbres étaient abattus plus régulièrement mais que de nouveaux étaient replantés directement pour les remplacer.

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE indique qu'à l'époque, il y avait beaucoup plus de personnes à s'en occuper.

-Rémi COUET pense que de nos jours, il y a moins de perte de bois en scierie entre autre car on sait maintenant utiliser une plus grande partie du bois.

-Serge MILLET indique qu'il y a effectivement des filières bois organisées pour des chaufferies etc.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que la vie dans les villages, même petits, est privilégiée. Les citoyens sont toujours tentés d'aller vers les grandes villes pour les divers services, mais il y a toutefois un attrait pour la vie dans les petites communes rurales, il faut les garder dynamiques le plus possible.

-Martine BLAIRE pense qu'il faut préserver les petits commerces dans les bourgs ruraux.

-Rémi COUET est d'accord, les commerces sont importants, il faut les préserver dans la mesure du possible. Les commerces dynamisent les villages, ils sont fédérateurs quand les habitants jouent le jeu.

-Martine BLAIRE souligne que les commerces peuvent aussi permettre de développer la solidarité entre les gens.

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE explique que la population sur le territoire de la Bretagne romantique est attachée à son cadre de vie. Cependant, les citoyens veulent un cadre de vie rural très agréable mais avec les services d'une ville en même temps.

-Emmanuel HAMON pense que les gens ne veulent pas des inconvénients de la campagne.

-Rémi COUET explique qu'un débat a eu lieu à ce sujet. Il faut sensibiliser les personnes qui arrivent en campagne sur les nuisances typiques et sur le fait qu'il n'y a pas les mêmes services que dans une grande ville.

-Serge MILLET informe que la ville de Saint-Malo a perdu environ 5 000 habitants (surtout en Intramuros) ; les gens sont partis construire aux alentours. Par contre, quand ils sont arrivés hors de la ville, il n'y avait pas les équipements de Saint-Malo bien sûr, donc les municipalités ont dû s'adapter à cette croissance de leur population. Cela reste problématique car les équipements ont du mal à suivre l'évolution des constructions.

-Rémi COUET rappelle que Saint-Malo a toutefois joué du sur-tourisme pendant un certain temps.

-Anne LE MER indique que le fait d'avoir la voie express à proximité est une chance pour le territoire, on est à la campagne mais on a aussi la possibilité d'accéder aux services des villes assez rapidement.

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE explique que le weekend, le trafic routier est compliqué vers Saint-Malo, le trafic est très élevé. Cela démontre que les équipements ne sont plus à la hauteur de la croissance de la population.

-Anne LE MER pense que le train pourrait être la solution pour le weekend, il faudrait prendre le train pour aller sur Saint-Malo par exemple, mais il faudrait être mieux desservi.

-Marie-Françoise FERCHAT explique qu'avec le train, il y a des impératifs horaires. Les gens aiment être indépendants et préféreraient donc prendre leur voiture même s'il y avait plus de solutions ferroviaires.

-Émilie DEPORTES prend la route de Saint-Malo toute la semaine, elle ne constate aucun problème, c'est beaucoup moins engorgé que dans le sens inverse vers Rennes.

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE précise qu'aller à Rennes la semaine est compliqué et aller à Saint-Malo le weekend est aussi compliqué.

-Anne LE MER explique avoir tenté de prendre les transports en commun pour aller vers Rennes, mais cela est assez compliqué car si le car est complet, il ne s'arrête même pas, il faut le prévoir et avoir une solution de secours.

-Serge MILLET explique qu'il n'y a plus assez de train car les petites lignes ont été supprimées, cela a été une grosse erreur.

-Michèle LOUAPRE pense que les petites lignes ferroviaires sont justement en cours de revalorisation.

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE explique que tout est fait pour stopper la progression de la population en Ille-et-Vilaine. Ce qui aurait dû être fait depuis 30 ans pour suivre l'évolution de la démographie n'a pas été réalisé, par manque de moyens probablement. Rien d'assez important n'a été créé (en eau, en énergie, en équipement). On est maintenant arrivé à une limite. Dans une dizaine d'années, la consommation en eau va être limitante.

-Marie-Françoise FERCHAT indique que la Bretagne était dépeuplée à une époque (exode rural, etc.), maintenant les gens apprécient venir en Bretagne (que ce soit pour y habiter ou pour le tourisme).

-Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE indique qu'à partir du moment où on ne peut plus fournir une population en eau et en énergie, la haute autorité doit intervenir.

-Rémi COUET rappelle que la loi NOTRe est intervenue pour cette raison entre autre. En 2040, il sera quasiment impossible de bâtir.

AXE 3 : Un territoire équilibré

Orientation 9 : Une stratégie de développement économique au service des actifs

-Serge MILLET et Marie-Françoise FERCHAT sont interpellés par le titre : qu'entend-on par « actifs » ? Est-ce que les retraités sont exclus de cette rubrique ? Il leur semble que les retraités sont aussi concernés par le développement économique.

-Serge MILLET est aussi interpellé par le fait qu'il n'est pas question de tourisme dans ce PADD.

-Martine BLAIRE informe que la stratégie de développement économique est déjà en place depuis quelques années. Il y a un développement des zones artisanales / industrielles / commerciales, des nouveaux espaces de coworking (à l'espace entreprise notamment), des formations proposées aux futurs entrepreneurs, etc. Il y a déjà beaucoup de choses engagées sur ce thème.

-Rémi COUET explique qu'il est aussi question de la réaffectation des bâtiments en ruine. Plutôt que de les laisser en l'état, il est envisageable de les restructurer pour des artisans, des entreprises etc. (démolir coûte trop cher à cause de l'amiante).

-Michèle LOUAPRE pense que le déploiement du numérique est important. Cependant, avant de faire venir de nouvelles entreprises sur le territoire, il faut avoir un plus grand accès au numérique pour les personnes et les entreprises déjà en place. Il semble qu'en essayant d'attirer de nouvelles entreprises, on privilégie le développement économique au détriment des habitants déjà présents qui, eux, n'ont parfois pas encore accès au numérique, c'est dommage.

-Serge MILLET pense que le déploiement du haut débit est très important car de nos jours, les jeunes qui recherchent une habitation demandent en priorité s'il y a la fibre, c'est un critère essentiel pour eux.

-Rémi COUET indique que le déploiement de la fibre est prévu jusqu'en 2026. Il y a du retard par manque de personnel. Il y a eu un problème de reconnaissance du personnel compétent qui n'a pas été assez valorisé, donc nous sommes maintenant tributaires de personnes étrangères car nous n'avons pas assez de personnel sur le territoire.

-Michèle LOUAPRE pense que si le territoire fait appel à de nouvelles entreprises et à de nouveaux habitants, et si les résidents actuels ne sont pas comblés et bien desservis en numérique, cela va être compliqué.

-Anne LE MER explique avoir testé le télétravail. Il y a effectivement une grosse problématique avec la connexion internet. Si de nouveaux habitants viennent s'ajouter sur sa ligne par exemple, cela va poser de gros problèmes. C'est son travail qui est en jeu finalement.

-Émilie DEPORTES indique que s'il n'y a pas assez de personnel pour déployer le numérique, les petites communes comme la nôtre ne seront desservies qu'en dernier. Cela lui semble logique que si les entreprises doivent choisir entre desservir Rennes ou desservir Saint Briec des Iffs, ce sera Rennes qui sera privilégié (plus d'entreprises, plus d'habitants, etc.).

-Rémi COUET rappelle que comme nous sommes à proximité de l'entreprise SANDEN et de la zone de La Morandais, nous ne serons pas les derniers desservis. Quelques foyers de la commune peuvent déjà accéder à la fibre grâce aux lignes qui ont été créées pour La Morandais.

-Rémi COUET indique qu'il ne faut pas oublier que les gens font une priorité du numérique, mais il est à savoir que l'informatique est la 3^{ème} pollution mondiale. Les gens ont donc des idées écologiques, mais veulent le numérique à tout prix. Cela peut sembler contradictoire.

-Il faudra se pencher sur le déploiement de la fibre lorsque les démarches seront engagées pour la construction du nouveau lotissement dans le bourg de Saint Briec des Iffs.

-Michèle LOUAPRE indique qu'il apparaît donc que les nouveaux habitants du lotissement seront privilégiés par rapport à la population existante qui cotise depuis des années (via les impôts).

-Marie-Françoise FERCHAT est d'accord avec cette remarque mais si le lotissement n'est pas attractif et mal desservi en services numériques, il sera difficile de vendre les nouvelles maisons.

-Anne LE MER a peur que le temps que la fibre soit déployée sur notre commune, de nouvelles technologies seront déjà arrivés et nous aurons encore un temps de retard (5G, etc.).

Orientation 10 : Des réponses aux besoins de déplacements externes et internes au territoire

Monsieur le Maire explique que cette orientation porte principalement sur la gare de Combourg.

Les déplacements à vélo ne fonctionnent que dans les grandes communes ou aux abords de celles-ci. Les gens ne se déplacent à vélo que sur 800m à 1km en moyenne.

- **Orientation 11** : *La cohérence entre le développement résidentiel et la capacité d'accueil du territoire*

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'équilibrer les territoires. La logique est déjà en place avec la loi NOTRe, entre autre. Il ne faut plus artificialiser les sols.

-Emmanuel HAMON pense que les constructions ne vont pas s'arrêter comme cela, il constate des constructions partout aux alentours, dans les moyennes et grandes villes.

-Martine BLAIRE explique que ce point est très important par rapport à la qualité de vie qu'il faut préserver sur le territoire. Le développement résidentiel et le cadre de vie sont liés car cela peut aller très vite dans le mauvais sens. C'est important que le développement soit maîtrisé.

-Rémi COUET informe que même dans les grosses communes, il n'y a plus que les gros hameaux qui restent en zone constructible (à Combourg par exemple, sur une quinzaine de hameaux, seulement 2 ou 3 peuvent toujours être constructibles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;**
- **PRECISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération et que les termes du débat sont reportés en annexe de cette délibération**

2. MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF

Monsieur le 2^{ème} Adjoint rappelle que, comme expliqué en questions diverses lors de la dernière séance de conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé de mettre en place un **budget participatif**.

Il s'agit de proposer aux citoyens une manière de s'impliquer dans un projet pour leur commune. La condition nécessaire aux projets présentés par les habitants sera qu'ils devront répondre à un **intérêt général**, pour la collectivité, aucun projet personnel ne pourra être retenu.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint indique qu'il serait intéressant d'avoir des adolescents sur ce genre de projet, la commune n'a effectivement pas beaucoup d'activités à leur proposer.

Les élus sont plutôt favorables à cette idée de budget participatif proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que le but principal de cette initiative est d'intéresser les gens. On s'aperçoit que la société dans laquelle nous vivons est devenue très individualiste et de ce fait, on ne s'intéresse plus beaucoup aux autres et on ne partage plus. Il faut redonner cette envie de partage. Il indique également que les rencontres de secteurs pourraient être l'occasion de faire connaître ce projet.

Quelques élus donnent des idées de projets qui pourraient être mis en place dans le cadre de ce budget participatif, dont il ne sera pas fait mention sur ce compte-rendu afin de ne pas orienter ou influencer les habitants dans leurs propositions.

Il convient de former un groupe de travail pour piloter ce projet. Ce comité est composé de Rémi COUET, Serge MILLET, Michèle LOUAPRE et Pierre-Olivier GUILBERT.

Pour information, la commune de Melesse a mis en place ce dispositif en octobre 2020, pour la

première fois. Elle s'est fixé un délai de 2 ans pour la réalisation du projet sélectionné. Les différentes étapes de ce dispositif (selon le modèle de Melesse) sont les suivantes :

- 1- Informer les habitants de la démarche (avec appel à candidature pour le comité de pilotage) ;
- 2- Créer le comité de pilotage ;
- 3- Lancer l'appel à projets auprès des habitants (modalités de dépôts, dates, etc.) ;
- 4- Pré-sélection par le comité de pilotage avec étude de faisabilité ;
- 5- Présentation des projets aux habitants et mise au vote pour sélectionner le projet vainqueur (vote fait par les habitants) ;
- 6- Validation et proclamation des résultats par le comité de pilotage ;
- 7- Vote au conseil municipal
- 8- Réalisation du projet

Leur organisation pourra être prise en exemple, à adapter bien sûr en fonction de la taille de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de mettre en place un budget participatif à destination des habitants de la commune ;**
- **DECIDE d'octroyer un budget maximal de 2 500 € à ce budget participatif.**

3. CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT

Madame Émilie DEPORTES, conseillère municipale, explique qu'afin de pouvoir engager le processus de dématérialisation des actes administratifs vers la préfecture, une convention est proposée.

Cette dématérialisation se fera via le prestataire « Mégalis Bretagne » avec lequel la commune a déjà dématérialisé la procédure des marchés publics.

La convention est à signer entre la commune et la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Par ailleurs, il convient de commander un certificat électronique pour accéder à cette dématérialisation via « Mégalis Bretagne ». Le coût est le suivant :

- Pour 3 ans : 120 € HT (144 € TTC)
- Pour 2 ans : 100 € HT (120 € TTC)
- Pour 1 an : 65 € HT (78 € TTC)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE la convention proposée entre la commune et la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour la transmission électronique des actes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- **DECIDE de commander un certificat électronique d'une durée de 3 ans, pour un montant de 120 € HT (soit 144 € TTC) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4. DÉTERMINATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT VERSÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique que depuis quelques années, les attributions de compensation (AC) versées à la CCBR doivent être amorties obligatoirement.

Le conseil municipal avait déjà voté en 2019 pour l'amortissement des AC 2018 et AC 2019, mais une délibération doit être reprise lorsque le montant des AC est modifié.

Pour rappel, un amortissement consiste à effectuer, chaque année pendant toute la durée votée, une dépense de fonctionnement accompagnée d'une recette d'investissement du même montant.

En 2018 et 2019, les montants étaient de 510 € pour les AC PLUi (amorti sur 1 an) et 17 478.38 € pour les AC voirie (amorti sur 15 ans).

Les montants des **AC 2020 et 2021**, qui sont identiques, sont les suivants : **510 € pour les AC PLUi et 10 016 € pour les AC voirie.**

Il est proposé un amortissement sur 1 an pour les AC PLUi et sur 10 ans pour les AC voirie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE d'amortir la somme de 510 € (correspondant aux AC PLUi) sur 1 an à compter de 2020 ;**
- **DECIDE d'amortir la somme de 10 016 € (correspondant aux AC voirie) sur 10 ans à compter de 2020 ;**
- **PRECISE que cette délibération vaudra pour tout le temps où les AC conserveront ces mêmes montants comme désignés ci-dessus.**

5. PAIEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES AUX AGENTS À TEMPS NON COMPLET

Madame la 1^{ère} Adjointe informe que le poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe comprenant les fonctions de secrétaire de mairie, à temps non complet, nécessite la réalisation d'heures complémentaires tous les mois (notamment pour la présence aux conseils municipaux, formations, réunions diverses).

Il convient donc d'autoriser le paiement de ces heures complémentaires au taux normal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE le paiement des heures complémentaires relatives au poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe comprenant les fonctions de secrétaire de mairie, à temps non complet, au taux normal.**

6. MODERNISATION DU POSTE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE ET CONTRAT DE MAINTENANCE ASSOCIÉ

Madame la 1^{ère} Adjointe informe que les devis pour la modernisation du poste informatique de la mairie n'ont pas encore été établis.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Par ailleurs, les devis qui seront proposés lors d'une prochaine séance comprendront un volet « maintenance ». Le contrat de maintenance actuel avec le prestataire « RBI Informatique » devra donc être résilié. La facture pour l'année 2021 ayant été réglée, il est proposé d'informer dès maintenant l'entreprise « RBI informatique » du non renouvellement de contrat à la prochaine échéance et de proposer une résiliation anticipée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de ne pas renouveler le contrat de maintenance établi avec l'entreprise « RBI Informatique » à la prochaine échéance ;**

- DECIDE de demander à « RBI Informatique » une résiliation anticipée du contrat (la facture 2021 ayant déjà été réglée).

7. ADHÉSION 2021 À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF35)

Monsieur le 2^{ème} Adjoint la 1^{ère} Adjoint rappelle que la commune adhère habituellement à l'association des Maires de France – Ille-et-Vilaine (AMF 35), qui lance l'appel à cotisation pour l'année 2021.

La cotisation, pour les communes de moins de 600 habitants, s'élève à **180 €**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association des Maires de France – Ille-et-Vilaine (AMF35) pour l'année 2021 ;
- VALIDE la cotisation 2021 à l'AMF35.

8. ADHÉSION 2021 À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ILLE-ET-VILAINE (AMR35)

Madame Émilie DEPORTES, conseillère municipale, informe que l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine propose un renouvellement de l'adhésion annuelle.

L'association a pour but d'être présente auprès de tous les maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, pour renseigner, apporter un soutien et échanger sur diverses thématiques.

L'adhésion s'élève à **101 €** (*part obligatoire*)

- + **19 €** pour 10 numéros du mensuel « 36000 communes » (*optionnel*)
- + **10 €** pour chaque numéro supplémentaire du mensuel (*optionnel*)

L'AMF et l'AMR sont complémentaires, l'AMR étant plus particulièrement précis sur les problématiques des petites communes rurales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR35) pour l'année 2021, pour une cotisation de 101€ ;
- DECIDE de ne pas s'abonner au mensuel « 36000 communes ».

9. PLAN D'ACTION POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Monsieur le Maire rappelle que, comme vu en questions diverses lors de la dernière réunion de conseil municipal, la récente règle concernant la DECI impose que pour toute nouvelle construction ou changement de destination d'un bâtiment (par exemple, un bâtiment agricole transformé en habitation ou en gîte), il est nécessaire qu'un Point d'Eau Incendie (PEI) soit présent à moins de 400m du projet (ou 200m en centre-bourg), sans quoi la demande de permis de construire ou déclaration préalable sera refusée.

La commune ne disposant que de 4 points d'eau incendie (Rue du Lin et du Chanvre, Cimetière, La Bougrais, La Plennetière), cela est pénalisant pour beaucoup de projets.

Il est proposé d'établir un plan d'action sur plusieurs années, afin d'installer petit à petit des PEI en divers lieux de la commune.

Les emplacements les plus urgents sont :

- près de « La Talmachère » (en raison d'un projet de réhabilitation de bâtiments agricoles en surface habitable) ;

- dans le bourg au niveau du croisement à « Launay Breil » (en raison d'un projet de réhabilitation d'une grange en habitation à « Launay », d'une future construction neuve « Rue du Lin et du Chanvre » et du futur lotissement).

Un rendez-vous est prévu avec le SDIS35 le 22 mars prochain afin d'étudier la faisabilité de ces projets et déterminer les emplacements précis. Aussi, un devis a été demandé à la SAUR pour le PEI près de « La Talmachère ».

Monsieur le Maire ne signera aucune autorisation d'urbanisme en émettant un avis contraire à la recommandation du service instructeur avant d'avoir obtenu l'avis de la SAUR et du SDIS35. Il engagera sa responsabilité dès l'accord de ces deux organismes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE sur le principe la mise en place de différents Points d'Eau Incendie sur la commune, avec établissement d'un plan d'action sur plusieurs années.**
- **PRECISE qu'une délibération sera prise ultérieurement, qui mentionnera plus de détails après avoir étudié le projet avec le SDIS35 et la SAUR.**

DATES À RETENIR :

- *Lundi 22 mars à 20h30 : **Commission finances***
- *Mardi 30 mars à 14h : **Commission communale des Impôts Directs***
- *Mardi 30 mars à 20h : **CM***
- *Lundi 19 avril à 20h : **Préparation CM***
- *Mardi 27 avril à 20h : **CM***

Lundi 5 avril férié

Mardi 6 avril -> mairie fermée

Séance close à 23h11